



Fédération des Enseignants de Langue et Culture
d'Occitanie
de l'Éducation Nationale

(académies de Nice, Aix-Marseille, Grenoble, Clermont-Ferrand, Montpellier,
Toulouse, Bordeaux, Limoges, Poitiers, Ile de France)

Federacion dels Ensenhaires de Lengua e Cultura d'Òc

Butletin n°273
18/11/2008

A propos de la place des langues régionales dans la réforme des lycées

Bonjorn a totes, bonjour à tous,

Nous avons le plaisir de vous communiquer copie d'un courrier reçu ce jour de Monsieur de Gaudemar, chargé de la mission Lycées, à propos de la place des langues régionales dans le cadre de la réforme des lycées.

Il semblerait que les courriers de la FELCO au Ministère (copie suite au courrier de Monsieur de Gaudemar), ainsi que les alertes adressées aux organisations syndicales, aux élus, et à l'APLV (association des professeurs de langues vivantes) aient porté leurs premiers fruits. Nous savons également que des messages concordants ont été adressés au Ministère depuis des régions où d'autres langues régionales sont enseignées.

Le courrier de Monsieur de Gaudemar apaise certaines de nos inquiétudes puisqu'il affirme

« Deux langues vivantes obligatoires sont prévues dans les enseignements généraux. L'expression *langues vivantes* signifie très clairement que cet enseignement inclut les langues régionales et ne se limite pas aux langues étrangères. L'enseignement de la langue régionale pourra donc ainsi faire partie soit des deux langues vivantes obligatoires, soit bien entendu des enseignements optionnels dans le cadre du module exploratoire LV3 de la famille « Humanités et Arts ». Ces orientations annoncées par le Ministre pour la nouvelle classe de seconde devraient valoir également pour le futur cycle terminal »

Il nous semble cependant nécessaire de demeurer vigilants. La place de nos > langues dans le système éducatif dépendra aussi des moyens engagés, des postes aux concours en particulier. Par ailleurs, la question reste posée de la persistance ou non d'épreuves facultatives valorisantes au baccalauréat. Epreuves orales qui existent depuis le temps de la loi Deixonne, et motivent à chaque session des candidats qui n'ont pas pu trouver dans leur établissement la possibilité de choisir la langue régionale comme LV 2 ou 3, ou n'ont pas voulu la choisir dans ce cadre et souhaitent néanmoins voir valorisée la compétence qu'ils possèdent dans cette langue. Il ne faudrait pas que la réforme qui s'annonce aboutisse à fermer cette porte, alors même que la récente révision constitutionnelle vient de confirmer la place des langues régionales, dont l'occitan, dans le patrimoine national.

Comme l'y invite Monsieur de Gaudemar, la FELCO lui adressera une note en ce sens

Madame,

En complément à ma lettre du 8 octobre dernier, je souhaite vous apporter les précisions suivantes, suite aux annonces faites le 22 octobre 2008 par le Ministre.

Les préoccupations que vous aviez exprimées dans votre message y ont en effet trouvé réponse.

Le Ministre a en effet confirmé à cette occasion que la place actuelle des langues régionales au Lycée ne sera pas modifiée dans la réforme. Deux langues vivantes obligatoires sont prévues dans les enseignements généraux. L'expression « langues vivantes » signifie très clairement que cet enseignement inclut les langues régionales et ne se limite pas aux langues étrangères. L'enseignement de la langue régionale pourra donc ainsi faire partie soit des deux langues vivantes obligatoires, soit bien entendu des enseignements optionnels dans le cadre du module exploratoire LV3 de la famille « Humanités et Arts ». Ces orientations annoncées par le Ministre pour la nouvelle classe de seconde devraient valoir également pour le futur cycle terminal.

J'espère que ces précisions lèveront vos inquiétudes. Elles rendent également, me semble-t-il, moins nécessaire la rencontre que vous avez souhaitée. Je reste néanmoins preneur de toute contribution émanant de votre fédération, susceptible de participer utilement à la réflexion sur la réforme du lycée.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de mes hommages les meilleurs et cordiaux

Madame Marie-Jeanne VERNY
Co-secrétaire de la FELCO
Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc de l'Education Nationale
12, rue Salle l'Evêque
34000 MONTPELLIER



Jean-Paul de GAUDEMAR

Philippe Martel
Chercheur C.N.R.S
Président de la F.E.L.C.O

Montpellier, le 30 septembre 2008

à Monsieur le Ministre de l'Éducation Nationale
110, rue de Grenelle
75357 Paris 07 SP

Monsieur le Ministre,

La circulaire N° 95 086 que vous avez signée en 1995 et dont nous avons toujours reconnu l'importance donnait aux Langues Régionales le statut de Langue Vivante à tous les niveaux d'enseignement, en particulier au collège et au lycée où elles peuvent être choisies comme Langue Vivante 2.

Depuis, l'enseignement des Langues Régionales, notamment l'enseignement bilingue, a démontré tout son intérêt pédagogique, y compris pour l'acquisition du français comme le confirment les évaluations réalisées par vos services dans les académies concernées.

Lors de notre rencontre le 26 juin 2007 vous sembliez vouloir conforter l'enseignement des Langues Régionales. Vous déclariez peu après : «...l'école de la République est accueillante envers les langues et cultures régionales».

Aujourd'hui par contre, vos services, dont nous avons pu remarquer à plusieurs reprises que certains ne semblaient pas connaître vos orientations dans ce domaine, s'apprêteraient à supprimer la possibilité de choisir au lycée une Langue Régionale au titre de la Langue Vivante 2 ou de l'enseignement de spécialité, ainsi que l'épreuve correspondante de langue vivante obligatoire au baccalauréat.

La suppression de cette possibilité, si elle se confirmait, aurait des conséquences désastreuses :

- Elle accentuerait le traitement inégalitaire des langues vivantes dans notre système éducatif et diffuserait dans la société une hiérarchisation des langues et de leur valeur, contrairement à tous les principes universellement reconnus. Au lieu de préserver et promouvoir la diversité des expressions culturelles dans notre pays, cette disposition constituerait un frein supplémentaire à la transmission de langues aujourd'hui menacées.
- Elle marginaliserait plus encore l'enseignement des Langues Régionales en refusant aux élèves qui les étudient toute validation sérieuse de leurs compétences. Supprimer la validation en fin de cursus, c'est démanteler toute la filière en amont, à l'école primaire et au collège.
- Elle ignorerait que les élèves qui ont suivi l'enseignement bilingue français-langue régionale, notamment dans l'enseignement public, n'auraient plus aucune possibilité de faire valoir des compétences linguistiques acquises de façon intensive tout au long de leur scolarité.
- Elle mettrait à mal les principes d'égalité et d'équité dans notre pays: ainsi, par exemple, les élèves de l'académie de Strasbourg auraient la possibilité de présenter la Langue Régionale comme langue vivante obligatoire au bac puisque l'allemand, sa forme écrite, est étiqueté comme langue étrangère, tandis que les élèves de l'académie de Toulouse ne pourraient

valider leurs études d'occitan dans les mêmes conditions.

- Elle enverrait un signal alarmant aux collectivités territoriales qui, conformément à la loi d'orientation du 23 avril 2005, se sont engagées, ou sont sur le point de le faire, à soutenir l'enseignement des Langues Régionales par convention avec l'Etat.
- Elle serait en contradiction avec les dispositions réglementaires et législatives qui régissent actuellement l'enseignement des Langues Régionales et ouvrirait la voie à des recours devant le tribunal administratif ou toute autre juridiction nationale ou internationale.

Ce serait, en tout état de cause, une régression majeure qui décrédibiliserait définitivement tout le dispositif d'enseignement des Langues Régionales dans le service public d'éducation.

Monsieur le Ministre, nous ne voulons pas croire que vous puissiez cautionner une telle régression, un tel mépris des Langues Régionales, une telle humiliation pour ceux qui les enseignent et tous ceux qui y sont attachés. Ce serait contraire à toutes vos déclarations et convictions et contraire aux engagements de la France.

Au lendemain de la décision historique de faire entrer les Langues Régionales dans la constitution de la République française, comment comprendrait-on que le Ministère de l'Education Nationale les marginalise à ce point dans l'enseignement ?

C'est pourquoi, connaissant l'intérêt que vous avez toujours porté aux Langues Régionales et tout particulièrement à la langue occitane, nous vous demandons de bien vouloir mettre un terme à ces rumeurs et à ces menaces par une déclaration qui réaffirme clairement la place des Langues Régionales dans le système éducatif, notamment le maintien de la possibilité de les choisir comme Langue Vivante 2 obligatoire au collège, au lycée et dans les examens nationaux. Nous vous serions reconnaissants non seulement de bien vouloir intervenir sur ce point particulier, tant qu'il est temps, mais encore d'envisager et de faire étudier les mesures globales qui doivent être prises prochainement dans le domaine de l'éducation afin de « *sécuriser une fois pour toutes la situation des langues régionales de France* », selon les paroles du président de la République, dans la perspective de la loi-cadre annoncée par le gouvernement en 2009.

Les 25 et 26 octobre prochains à Saint Affrique en Aveyron et le 27 octobre à Mende en Lozère, notre association organise le 22^{ème} colloque de la F.L.A.R.E.P. (Fédération des Langues Régionales dans l'Enseignement Public) auquel nous avons eu l'honneur de vous inviter. Nous voudrions pouvoir à cette occasion connaître et faire connaître votre intérêt renouvelé pour l'enseignement des Langues Régionales, et en particulier votre opposition à ce projet liquidateur concernant le lycée et le baccalauréat. Nous voudrions pouvoir vous en remercier en présence de tous les enseignants, parents et élus venus des différentes régions pour participer au colloque de la F.L.A.R.E.P.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments respectueux.

P/O Philippe Martel, président de la Fédération des Enseignants de Langue et Culture d'Oc
Marie-Jeanne Verny, co-secrétaire,

Philippe MARTEL,
Président de la FELCO
Philippe.Martel@univ-montp3.fr

Montpellier le 2 octobre 2008

04 67 52 59 44 (lundi après-midi, mercredi après-midi ou jeudi de la semaine prochaine)

à l'attention du secrétariat de
Monsieur de Gaudemar

Objet : demande de rendez-vous sur la question des langues régionales dans la réforme des lycées

Madame,

Suite à notre entretien téléphonique de ce matin, je vous confirme le souhait de notre association professionnelle d'obtenir un rendez-vous auprès de Monsieur de Gaudemar, afin d'aborder avec lui l'avenir des langues régionales, entre autres l'occitan, dans le cadre de la réforme des lycées actuellement en chantier. Notre inquiétude est vive, compte tenu des bruits que nous recueillons selon lesquels les seules langues vivantes reconnues dans les futurs enseignements généraux obligatoires seraient les langues étrangères, les langues régionales étant reléguées à un vague statut optionnel. Ce qui bien entendu mettrait à bas tout l'édifice patiemment construit au fil des ans, non sans difficultés, qui donnait aux langues régionales une place comme LV 2, et permettait de valider sérieusement au moment de l'examen les compétences acquises, notamment, mais pas seulement, dans le cas des filières bilingues.

La suppression de cette possibilité constituerait une régression majeure pour l'enseignement des Langues Régionales dans le système éducatif français.

Il nous semblait pourtant que l'entrée des langues régionales dans la Constitution pouvait permettre d'envisager une vraie prise en compte de ces langues dans l'enseignement public.

C'est pour parler de cette question que nous souhaitons obtenir un rendez-vous qui permettra, nous l'espérons, de dissiper l'inquiétude de nos adhérents, professionnels attachés à l'enseignement de l'occitan dans l'école de la République.

P/O Philippe MARTEL, président de la FELCO,
Marie-Jeanne Verny, co-secrétaire